

Montréal, le 14 novembre 2012

**Par dépôt électronique**

M<sup>e</sup> Isabelle Demers  
Rivest Schmidt  
7712, rue St-Hubert  
Montréal (Québec) H2R 2N8

Me Éric Fraser  
Affaires juridiques – Hydro-Québec  
75, boul. René-Lévesque Ouest, 4e étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet :                    Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour  
l'année tarifaire 2013-2014  
Dossier de la Régie : R-3814-2012**

---

Chère consoeur, cher confrère,

La Régie de l'énergie (la Régie) accuse réception de la demande d'extension de délai de CCÉG en vue du dépôt de son complément de preuve dans le dossier mentionné en titre.

Compte-tenu des motifs invoqués, la Régie acquiesce à cette demande et attendra donc ce complément de preuve d'ici **16h le 16 novembre 2012**.

Veuillez agréer, chère consoeur, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/as